Supprimer CNews de l'audiovisuel français

Date limite de recueil des signatures
19/06/2029

PÉTITION

?

La plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale permet aux citoyens d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale et de signer des pétitions déjà déposées.

Chaque pétition est attribuée à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale, en fonction de la thématique qu'elle aborde. Les pétitions ayant recueilli au moins 100 000 signatures sont mises en ligne sur le site de l'Assemblée nationale pour plus de visibilité.

Après attribution de la pétition à une commission, les députés de la commission désignent un député-rapporteur qui propose ensuite soit d'examiner le texte au cours d'un débat faisant l'objet d'un rapport parlementaire, soit de classer la pétition.

La Conférence des présidents de l'Assemblée nationale peut également décider d'organiser un débat en séance publique sur une pétition ayant recueilli au moins
tre-mer.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Personnaliser | Tout refuser | Tout accepter

Politique de confidentialité

Supprimer CNews de l'audiovisuel français

Lucas MASSONI 10/06/2026 Identifiant: **N°5820**

903 005
/500 000
SIGNATURES

IDENTIFIEZ-VOUS POUR SIGNER LA PÉTITION

Partager
Intégrer

CNews n'est pas une chaîne d'information. C'est une machine de propagande. Depuis 2019, elle cumule 27 rappels à l'ordre et 630 000 euros d'amendes. C'est le record absolu de l'audiovisuel français.

Passons en revue ce que l'on entend sur cette chaîne, en prime time, sur une fréquence publique :

Des Français noirs comparés à des "grands singes" et à des "tribus primitives". Des mineurs étrangers qualifiés de violeurs, tous, sans distinction. Les origines d'Aya Nakamura, de Rima Hassan, moquées en boucle. Des appels à la déchéance de nationalité contre une élue de la République. Et, comble du révisionnisme, Pétain présenté comme le sauveur des juifs de France.

Fin mars 2026, nouveau seuil franchi. Bally Bagayoko, nouveau maire de Saint-Denis, est comparé à un singe en direct par un invité. Le parquet de Paris ouvre une enquête pour injure raciste. Le maire porte plainte. Il demande la fermeture de la chaîne. Il a raison.

L'Arcom ne régule plus. Reporters Sans Frontières l'a démontré : la gauche est reléguée la nuit, l'extrême droite s'étale en prime time. Aucune sanction pour manquement au pluralisme. Il a fallu une décision du Conseil d'État en 2024 pour obtenir un simple "avertissement", la sanction la plus faible du code pénal. Des consignes internes à l'Arcom demanderaient de "lever le pied". Le régulateur est devenu le paillasson du régulé.

Les amendes sont un théâtre pour Vincent Bolloré qui pèse plus de dix milliards d'euros. 100 000 euros d'amende, c'est une pièce tombée du

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

L'Arcom peut retirer unilatéralement une convention TNT en cas de récidive. CNews est la définition du récidiviste.

Nous avons vu le film aux États-Unis. Vingt ans de Fox News ont préparé Trump, l'assaut du Capitole, la fin du droit à l'avortement, la sortie des accords climat. Un média n'est jamais neutre. Il façonne un pays. CNews applique la même recette, sur le même calendrier, avec les mêmes cibles que Fox News.

Une fréquence publique, ça se mérite, ça ne se souille pas.
Rappel des manquements au droit de CNews :

27 rappels à l'ordre par l'Arcom depuis 2019
630 000 euros d'amendes cumulées
52 sanctions contre C8 et CNews en 12 ans, dont 16 pour la seule année 2024
100 000 euros pour propos discriminatoires contre Algériens, Palestiniens et musulmans
100 000 euros pour avoir présenté l'avortement comme "première cause de mortalité"
150 000 euros pour diffusion de propos inexacts sans vérification ni contradiction
50 000 euros pour fausse information sur une salle de prière lors d'un voyage scolaire
20 000 euros pour propos climatosceptiques, condamnation confirmée par le Conseil d'État
Mises en demeure à répétition pour incitation à la discrimination
Manquement structurel au pluralisme politique, acté par le Conseil d'État en février 2024
Ouverture d'une enquête par le parquet de Paris pour injure publique à caractère raciste contre Bally Bagayoko

Pour ces raisons nous demandons :
- Le retrait immédiat de la convention TNT de CNews
- La fermeture de la chaîne

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Site réalisé par **Open Source Politics** grâce au **logiciel libre Decidim**.

Panneau de gestion des cookies

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer